

Conseil municipal du 28 mai 2015

En préambule de cette réunion Patricia De Freitas présente au Conseil Municipal les 3 étapes du projet de publication de l'œuvre de Jacky Craissac, par l'association AMPJC:

- Publication de 2 ouvrages chez Castor Astral à partir de la fin de l'année,
- Événement musical sur le site de Mauriac le 18 septembre 2016,
- Pérennité de cet événement lors des journées du Patrimoine, les années suivantes.

Elle aurait, pour ce faire, besoin d'un appui logistique et financier de la municipalité: le débat reste ouvert, le Conseil municipal statuera lors d'une prochaine réunion.

Ouverture de la séance : 18h35.

1. Les compte-rendus des 09 mars 2015, 09 avril 2015 & 28 avril 2015 sont approuvés à l'unanimité.

2. Adhésion au service commun des ADS.

Lors du conseil municipal du 9 avril, B. Tulars a présenté ce service qui remplacera, à partir du 1^{er} juillet, celui de la DDTM chargé de l'instruction des actes liés au droit du sol (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable, ..ect ...).

Afin de finaliser l'adhésion à ce service une convention doit être signée avec la CDC du Sud-Gironde gérante des agents constituant le service. B. Tulars présente cette convention et, après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération.

3. Renouvellement Prévalrisk.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels nous avons procédé à la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques avec l'appui de l'A.C.P.R. Prévalrisk. Le contrat nous liant à cette société venant à expiration nous devons l'actualiser pour les années 2015 à 2017 pour la somme de 432€ / an.

Après délibération cette actualisation est acceptée à l'unanimité.

4. Décision modificative n° 1.

Pour régularisation il est nécessaire de reporter la somme de 4€ du compte D 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) sur le compte R 002 (Excédent antérieur reporté)

Modification approuvée à l'unanimité.

5. Travaux sur les bâtiments .

5.1- Peinture volets & portes du Presbytère :

3 devis ont été demandés :

- Entreprise Laoué : 7500€
- Micro-entrepreneur Lagardère : 3800€ mais ne peut fournir assurance RC décennale
- Entreprise Hay : n'a pas répondu.

Devant ces informations et malgré le devis le plus disant l'entreprise Laoué est retenue.

5.2 - Toitures de l'église et des garages du Presbytère :

6 charpentiers ont été contactés :

- BORDES : 14250 € HT

- CARREYRE : 14743 € HT
- LARQUEY : 14902 € HT
- JC Charpentes : 15717 € HT
- YPRES : 20507 € HT
- LOSSE : 23470 € HT

Devant la disparité des prestations proposées - en particulier pour la réparation de la poutre du garage - il est décidé que la commission « Bâtiments » retiendra 3 ou 4 entreprises et leur communiquera un cahier des charges précis. Par contre le devis « Ypres » est retenu pour le présenter au FDAEC lors de la réunion programmée par J.L. Gleyze le 3 juin, les attributions seront communiquées lors d'une prochaine réunion le 15 juin. La somme allouée déterminera la nature des travaux à réaliser.

6. Informations diverses.

1. Logiciel de gestion du cimetière.

Devant l'engagement pris par le maire de reprise des tombes abandonnées et la complexité administrative liée à cette action, il serait utile d'informatiser cette gestion. La Sté Berger-Levrault commercialise un logiciel à cet effet. Le total des prestations, formation comprise, s'élève à 850€ plus un abonnement de 13€/mois pendant 5 ans pour le module graphique (plan). Cet outil améliorerait efficacement le travail de secrétariat. Il est donc décidé d'acquérir ce logiciel.

2. Godet hydraulique.

Comme prévu lors du conseil municipal du 28 avril Y. Riollot & B. Tulars se sont rendu chez Agram à Sallespisse pour examiner le godet hydraulique ; cet appareil convient parfaitement pour les travaux communaux, il est donc décidé de l'acheter pour la somme de 1186 €. Y. Riollot se propose de le transporter il sera défrayer à hauteur des frais de déplacement des élus non rémunérés.

3. Dépressage.

La Sté Spagnolini nous a communiqué un devis pour le dépressage des jeunes pins. Ce devis est de 300€ l'ha TTC. Accord est donné pour leur octroyer ce travail.

Date du prochain Conseil Municipal : 25 juin à 18h30.

Fin de la séance à 20h00.